

## **7<sup>ème</sup> Congrès de l'Association Française de Sociologie**

**Université Picardie - Jules Verne, Amiens (3-6 juillet 2017)**

**« Sociologie des pouvoirs, pouvoirs de la sociologie »**

**Appel à communication du Réseau Thématique**

**« Normes, déviations et réactions sociales »**

Le RT3 vise à fédérer des recherches en sciences sociales dont les objets et les problématiques portent sur l'articulation entre « normes, déviations et réactions sociales ». Derrière cette ambition très vaste, les membres de ce réseau thématique s'interrogent plus particulièrement sur les recompositions contemporaines du contrôle social, en tant que pouvoir de mise en conformité des individus au sein d'un groupe donné. Ces enjeux sont susceptibles d'être envisagés sous de nombreux angles différents : mutations socio-historiques des formes de régulation sociale, économique ou politique des déviations ; analyse de la socialisation, des logiques d'action et des raisons d'agir des acteurs chargés de réagir aux formes actuelles de déviations ; restitution et analyse des expériences de ceux qui transgressent des normes et sont la cible de ces dispositifs, à titre individuel ou collectif ; observation des modes d'interaction des individus en société, et notamment entre « gouvernants » et « gouvernés » au sein des institutions publiques, etc. Les terrains abordés, loin de se limiter aux réponses apportées à la délinquance, peuvent aussi bien concerner les secteurs de la sécurité et de la justice que du travail social, de la santé, de l'éducation, du cyberspace ou encore des sports collectifs, pour reprendre quelques-uns de ceux qui ont fait l'objet de communications au sein du RT3 lors des derniers congrès de l'Association française de sociologie.

Alors que des colloques centrés sur des thématiques spécifiques scandent régulièrement la vie du RT3, par exemple autour des questions liées aux « Nouvelles technologies » (Rouen, 8 décembre 2016) ou aux « Banlieues, cités, ghettos, bidonvilles, campements... » (Nancy, 30-31 mai 2017), le thème de ce 7<sup>ème</sup> Congrès de l'AFS invite à considérer de manière plus transversale les enjeux liés aux reconfigurations et aux manifestations du contrôle social. Le titre « Sociologie des pouvoirs, pouvoirs de la sociologie » nous incite ainsi à explorer la manière dont les réactions sociales à la déviance participent à la perpétuation, à la transformation voire à la subversion des rapports de domination et des normes sur lesquelles ils reposent. Dans cette perspective, les propositions de communication pourront s'inscrire dans l'un des axes suivants - ou au croisement de plusieurs d'entre eux.

### **Axe 1. Pouvoir et contrôle social au sein des institutions contraignantes et répressives**

---

Les institutions répressives font figure d'objet classique et incontournable pour proposer une réflexion sur le pouvoir et le contrôle social. L'étude des évolutions du système pénal, incarné

par le triptyque police - justice - prison, constitue un pôle de recherches qui conserve tout son intérêt et son pouvoir d'attraction. Les renouvellements proposés par les travaux sur la justice des mineurs, sur la probation ou sur la médiation, entre autres, contribuent également à repenser les contours et les formes de pouvoir au sein des institutions judiciaires. Plus largement, les multiples prolongations de l'Etat d'urgence, ou les questions liées à la rétention des migrants, sont sources d'interrogations concernant les manifestations et les limites du pouvoir administratif en matière de surveillance et de répression. Dans tous les cas, les propositions de communication pourront porter aussi bien sur la façon dont le pouvoir s'exerce sur les citoyens qui sont la cible de ses institutions, ou se négocie avec eux, mais aussi sur la façon dont l'ordre institutionnel s'impose aux professionnels et autres intervenants qui y travaillent, en particulier concernant des corps de métier traditionnellement fortement hiérarchisés (police, armée, surveillants pénitentiaires...) ou disposant au contraire d'une autonomie statutaire a priori plus importante (magistrats du siège...).

## **Axe 2. Pouvoir et contrôle social à travers les dispositifs de traitement et de prévention**

Au cours des années 1970, le travail social a fait l'objet d'une série de travaux critiques concernant sa participation à la normalisation des comportements, à travers la diffusion des normes dominantes en direction des classes populaires. A partir des années 1990, les évolutions du contexte socio-économique ont entraîné un renversement des analyses et de la demande sociale : auparavant accusés d'en faire « trop », c'est le fait que les travailleurs sociaux en fassent « trop peu » qui a été pointé du doigt, en même temps qu'était observé un glissement des formes et des conditions de l'intervention sociale. Au-delà du travail social, on portera un intérêt particulier dans le cadre de ce congrès aux travaux qui s'interrogent sur les manifestations contemporaines du contrôle social à travers des dispositifs dont la vocation première est de traiter, d'éduquer, de soigner, de soutenir ou d'accompagner des individus. Au croisement des axes 1 et 2, les problématiques relatives aux formes d'hybridation entre prévention et répression, éducation et sanction, ou entre traitements et contraintes, seront également appréciées.

## **Axe 3. Quelles réactions sociales face aux déviances du pouvoir ?**

Depuis quelques années, on observe un élan bienvenu des travaux portant sur « la délinquance en col blanc », ou plus largement sur la délinquance des élites économiques et politiques. L'un des points communs d'une grande partie de ces recherches est de partir du paradoxe que ces « déviances du pouvoir » font l'objet d'une faible réaction sociale effective en dépit des scandales et indignations conjoncturelles qu'elles peuvent régulièrement susciter dans l'opinion publique. Plusieurs travaux soulignent dans cette perspective le poids joué par les circuits spécialisés dans le traitement des déviances et infractions caractéristiques de ces « illégalismes de droit », qui échappent de ce fait au droit commun. Dans le cadre d'une sociologie du pouvoir, et alors que les questions de fraude et d'évasion fiscale sont notamment au cœur des débats publics, le RT3 entend réunir une série de communications sur ces différentes questions afin de participer à une meilleure appréhension de ces phénomènes.

## **Axe 4. Quelles méthodes et quelle déontologie dans l'étude des normes et déviances ?**

Un dernier axe portera plus spécifiquement sur « les pouvoirs de la sociologie », en sollicitant des communications proposant des réflexions méthodologiques et/ou déontologiques au sujet de l'étude des questions de normes et déviances. Les thèmes abordés soulèvent d'abord des

questions relatives au positionnement du chercheur : entre les acteurs et les cibles de la réaction sociale, le chercheur risque de se retrouver « entre deux feux », pour reprendre une expression d'Howard Becker. Est-il possible d'étudier simultanément les deux parties et leurs interactions, et à quelles conditions ? Est-il au contraire nécessaire de se situer, d'enquêter uniquement sur « un seul côté » ? Par ailleurs, étudier des formes de déviance et de délinquance conduit le plus souvent le chercheur à enquêter auprès de populations stigmatisées, souvent précaires ou vulnérables. En quoi le prisme sociologique peut contribuer à renforcer ou au contraire à minimiser ces stigmates ? Comment éviter de porter et de reproduire un regard misérabiliste sur les populations étudiées ? A l'inverse, le peu de recherches qui ont pendant longtemps été menées sur la délinquance des élites peut s'expliquer par la difficulté à enquêter auprès des « dominants ». Comment lever ces obstacles ? Quel type de réflexivité mettre en œuvre dans ces différents cas ? Enfin, le positionnement du chercheur est également celui qu'il entretient avec les éventuels commanditaires, voire employeurs, ou avec des prescriptions politiques particulièrement fortes dès lors qu'il s'agit d'étudier des formes de déviances. Comment se prémunir des risques d'instrumentalisation des recherches menées dans le champ de la criminologie et du travail social, notamment, qui ont récemment suscité de vives controverses académiques ? Toutes ces questions, dont les enjeux sont souvent imbriqués, permettront d'éclairer à quelles conditions la contribution des sociologues au dévoilement des formes du contrôle social peut éviter de participer elle-même à sa reproduction.

### **Modalités de soumission**

---

Les propositions, d'une longueur de **3000 signes maximum** (espaces compris), devront être envoyées d'ici le **28 février** au plus tard, aux adresses suivantes : [lers@irtsnormandie.ids.fr](mailto:lers@irtsnormandie.ids.fr) ; [xavier.larminat@gmail.com](mailto:xavier.larminat@gmail.com) et [manuel.boucher@irtsnormandie.ids.fr](mailto:manuel.boucher@irtsnormandie.ids.fr)

Ces propositions comporteront un titre et préciseront le ou les axes dans lesquels elles s'inscrivent. Elles préciseront l'objet de la recherche, la problématique, les terrains d'enquête et les méthodes mobilisées ainsi que les principaux résultats qui seront présentés (y compris lorsqu'ils sont encore à l'état provisoire).

Les auteurs indiqueront dans leur proposition une adresse électronique sur laquelle ils peuvent être contactés. Les avis du comité de sélection leur seront transmis d'ici le 15 mars. Les auteurs dont la proposition aura été acceptée devront fournir un résumé de 1500 signes qui figurera sur le site de l'AFS.

### **Le bureau du RT3**

---

Manuel Boucher  
Konstantinos Delimitsos  
Xavier de Larminat  
Giorgia Macilotti,  
Hervé Marchal  
Régis Pierret  
Anne Petiau,  
Margaret Prado

La page du RT3 sur le site de l'AFS : <http://www.test-afs-socio.fr/drupal/RT3>